

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance du 8 septembre 2009 à 20h.30**

**Présents :**

MMES & MM:

MALHERBE Claude	Vice-Président
MANRIQUE Anne-Françoise	Secrétaire

BASLER Marcel	Conseiller(ère) municipal(e)
BAUMGARTNER Nicolas	
DE RIVA Anna	
DUTOUR Marie-France	
FLAMMIA Pino	
GERBER Cédric	
GOOSSENS Albina	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MING MARTINOLI Ursula	
PESENTI Sébastien	
RODER Hansruedi	

FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Excusée : Noll Dorothea,

Participe à la séance D. Toninato, secrétaire

- 1) Assermentation d'Albina Goossens en remplacement de Nathalie Sartor, démissionnaire
- 2) Approbation du procès-verbal du 16 juin 2009
- 3) Communications du bureau
- 4) Proposition de résolution relative à la réalisation du prolongement du cheminement de la route de l'Etraz
- 5) Proposition de résolution relative à l'adoption du plan directeur communal
- 6) Communications de la mairie
- 7) Communications des commissions
- 8) Propositions individuelles et questions

**1) *Assermentation d'Albina Goossens en remplacement de Nathalie Sartor, démissionnaire***

**M. le vice-président du CM** procède à l'assermentation d'**Albina Goossens** désignée après la démission de Nathalie Sartor et la mairie prend acte de cette nomination. Il donne ensuite les modifications survenues dans les différentes commissions suite à

cette nouvelle nomination : commission scolaire et bâtiments communaux, Mme Goossens remplace Mme De Riva et prend donc la présidence ; commission sociale, Mme De Riva remplace Mme Sartor et prend la présidence; commissions sports loisirs et manifestations, Mme Goossens en devient la vice-présidente. Commission de la crèche intercommunale : notre représentante sera Mme De Riva ; CCIT c'est M. Hager qui remplacera Mme De Riva.

Après avoir souhaité la bienvenue à Mme Goossens, **Mme le Maire** rappelle que tout ce qui est discuté en commission ne sort pas sur la voie publique. Elle rajoute que les points « huis clos » discutés au CM sont également des discussions qui ne sortent jamais sur la voie publique ; elle complète en disant que les procès-verbaux des CM sont sur internet après leur approbation.

## 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2009

**Mme le Maire** fait remarquer qu'à la page 2267/7 point c), il manque le résultat du vote : **le CM a accepté à l'unanimité ce résumé exécuté tel que débattu.**

A la page 2269/9, environ à la moitié de la page, « Mme le Maire trouve **un** peu sévère.. »

A la page 2269/9, 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 7.8, c'est **Mme le Maire** qui « trouve regrettable... » et non Mme Favre.

A la page 2263, 3<sup>ème</sup> paragraphe, M. Kranck signale qu'il faut rajouter « Ce n'est pas forcément pour ces deux prochaines **années...** »

Sous réserve de ces modifications, **ce p.v. est approuvé à l'unanimité** (12 voix et 1 abstention).

## 3) Communications du bureau

1.1 Mme Isch a préparé une nouvelle liste avec les coordonnées du CM ; à contrôler et transmettre les éventuelles modifications au secrétariat.

1.2 Pour le prochain CM, **M. le vice-président du CM** informe que les responsables du local de vote pour 2010 seront désignés.

1.3 On en vient aux jetons de présence. Jusqu'à présent, le ou la secrétaire du CM recevait la liste des présences du secrétariat, puis il ou elle mettait à jour le tableau de ces présences ; étant donné que deux secrétaires travaillent maintenant en mairie, elles proposent de s'en charger.

On passe au vote : **12 voix pour et 1 abstention**

## 4) Proposition de résolution relative à la réalisation du prolongement du cheminement de la route de l'Etraz

Le groupe Ouverture Communale a proposé la modification suivante  
*De charger l'exécutif de la commune de Collex-Bossy de renouveler sa confiance aux réalisateurs de ce projet et de leur transmettre son approbation, ainsi que son soutien à ee au projet de piste cyclable protégée en site propre tel que prévu par le DCTI,*  
relevant encore qu'une réalisation rapide serait très appréciée par les autorités communales.

**Mme le Maire** demande si des remarques quant à la modification proposée par les membres d'Ouverture communale sont à signaler.

**M. Basler** aimerait apporter l'explication suivante. Il s'est rendu en mairie et a pris

connaissance de ce dossier. Son groupe est favorable à ce projet mais étant donné les oppositions des riverains et qu'ils ne sont pas des spécialistes en la matière concernant le meilleur tracé possible, ils proposent cette modification.

**Mme Manrique** précise que le fait de rajouter « site propre » lui semble intéressant et elle trouverait dommage qu'il n'y ait que des pointillés jaunes qui n'apportent pas plus de sécurité aux cyclistes et elle aurait souhaité que la piste cyclable/piétons soient séparées par une glissière de sécurité délimitant ainsi parfaitement la voie de circulation. **M. Kranck** est d'avis que ce projet est clair et net et qu'il est déjà en site propre.

**M. Favre** précise que la voie descendante est une voie cyclable avec glissière de sécurité ; c'est exactement le même plan qui a été discuté lors de la commission des routes.

**M. Basler** s'inquiète que ces oppositions empêchent la réalisation d'une voie de sécurité.

**M. Kranck** est d'avis que de faire cette voie de l'autre côté engendre des frais énormes. Ce projet tel que présenté est vraiment un bon projet et il est risqué de le remettre en cause. Il comprend les préoccupations des opposants mais il est difficile de faire autre chose.

**M. Favre** rajoute que durant l'été, le département leur a répondu ; dans la mesure du possible, il tiendra compte de leurs observations. Il rejoint les propos de M. Kranck. Il rappelle que pour le trottoir de la route de Bois-Chatton, un propriétaire va aussi devoir laisser un bout de terrain. Pour en revenir à la route de l'Etraz, il est juste de dire que cette voie se réalisera au détriment de quelques riverains.

**M. Flammia** intervient : l'idée ce n'est pas de dire si le projet est bon ou non. Mais ces oppositions risquent de bloquer le projet. Pourquoi ne pas offrir la possibilité de dialoguer avec le propriétaire de l'autre côté qui lui serait prêt à céder un peu de terrain ? Laisser une porte ouverte supplémentaire au cas où.

**Mme le Maire** trouve la discussion un peu désarmante. Lors du CM du 16 juin dernier, les conseillers ont demandé à l'exécutif de préparer cette résolution remise en question ce soir. L'Etat a étudié ce projet et il a reçu l'aval de la commission des routes. Cela fait des années que nous demandons de sécuriser cet endroit ; les propriétaires qui s'opposent maintenant, sont ceux qui réclament depuis des années ce projet !

**M. Kranck** est d'avis que si on rajoute ces mots « site propre », le projet sera complètement à reprendre car il sera hors gabarit.

**M. Basler** revient sur l'intervention du Maire et relève son côté psychorigide. Son groupe se positionne clairement et n'est pas indécis sur ce projet ; il anticipe le pire si les riverains ne retirent pas leur oppositions.

**M. Baumgartner** rappelle que cela fait des années qu'on parle de ce projet. Il faut voter cette résolution et ne pas en changer les termes de départ.

On passe au vote, à savoir prendre en considération le 1<sup>er</sup> projet de résolution (sans la modification du groupe Ouverture communale)

9 pour et 4 abstentions.

On passe donc au vote de la résolution d'origine :

*Le Conseil municipal, dans sa séance du 8 septembre 2009, considérant*

*Que la réalisation d'un cheminement mixte qui va du village de Collex au carrefour du Bois-Fromager, le long de la route de l'Etraz, a été effectuée depuis quelques années est très appréciée et sécurise ses usagers*

*Que le tronçon cantonal de la route de l'Etraz (RC41) est une voie à grande circulation, mal éclairée et un itinéraire très dangereux, voir impraticable pour les promeneurs et cyclistes l'empruntant très régulièrement*

*Qu'il est demandé par la Commune de Collex-Bossy depuis des années, que ce cheminement*

*soit prolongé jusqu'à la Versoix afin de permettre à nos habitants et surtout ceux des hameaux de Mâchefer et Richelien, de relier avec plus de sécurité, à pied ou à vélo, les infrastructures et les TPG de Collex-Bossy et Versoix*

*Que la mairie a, une nouvelle fois, relancé le DCTI en juillet 2007 en le priant d'intégrer ce projet dans son programme d'aménagements futurs à court terme.*

*Qu'une pétition comprenant une quarantaine de signatures (incluant les habitants de Mâchefer et Richelien) soutenant ce projet de prolongement a été transmise au DCTI en novembre 2007*

*Qu'un projet de réalisation d'un « couloir mixte vélos/piétons » (affaire N°191), en concertation avec les autorités communales, sur la route de l'Etraz a reçu tous les préavis favorables des départements concernés en octobre 2008,*

*Que les propriétaires des parcelles impliquées, sans toutefois s'opposer au principe mais au tracé de ce cheminement et aux différentes emprises sur leur parcelles, se sont opposés en mai 2009 au projet tel que présenté par le DCTI,*

*Que le DCTI leur a confirmé que ce tracé avait été étudié par des services compétents et qu'il ne serait pas révisé puisque validé par les différents départements concernés décide à*

*De charger l'exécutif de la commune de Collex-Bossy de renouveler sa confiance aux réalisateurs de ce projet et de leur transmettre son approbation, ainsi que son soutien à ce projet tel que prévu par le DCTI, relevant encore qu'une réalisation rapide serait très appréciée par les autorités communales.*

*Cette résolution **est acceptée à l'unanimité***

##### **5) Proposition de résolution relative à l'adoption du plan directeur communal**

**Mme le Maire** informe que le courrier de M. Cramer informant la commune qu'il accepte le projet de plan de directeur vient de nous parvenir (copie a été remise aux membres du CM). Elle rappelle que ce plan présente des directions dans lesquelles la commune doit aller pour les 20 prochaines années et non des obligations. Chaque option doit passer par la procédure de plan localisé de quartier et par des déclassements qui doivent être effectués par les différents propriétaires de parcelles. Aucune remarque n'étant apportée, on passe au vote de cette résolution :

*vu les séances de la commission du plan directeur communal pour la mise à jour du plan directeur tenues dès mai 2005,*

*vu le projet de plan directeur communal établi par le bureau A. Ortis et S. Robyr, architectes SIA, AGA, urbanistes FSU en mars 2007,*

*vu les rapports de la commission ad hoc pour la mise à jour du plan directeur établi lors des séances précitées,*

*vu les discussions intervenues avec le département du territoire (DT), et plus particulièrement le service des plans directeurs localisés,*

*vu les modifications apportées à la première version du plan susmentionné,*

*vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LALAT - L 1 30), et plus particulièrement l'article 11bis,*

*vu l'information à la population et aux communes voisines du 23 septembre 2008,*

*vu la consultation publique de 30 jours intervenue du 15 septembre 2008 au 15 octobre 2008 mise en œuvre par les autorités communales et ayant fait l'objet d'une publication dans la*

*Feuille d'Avis Officielle du 15 septembre 2008 en vertu de l'article 11 bis, alinéa 5 LALAT,*

*vu les observations reçues,*

*vu les nouvelles modifications apportées à ce projet de plan directeur communal,*

*vu l'établissement de la dernière version du plan par Mme Arlette Ortis, version datée « juillet 2009 »,*

*vu la transmission de cette ultime version pour accord au DT en date du 15 juillet 2009*

*vu le courrier du chef du DT du 1er septembre 2009 informant la commune qu'il accepte ce projet de plan conformément à l'article 11 bis, alinéa 7 LALAT,*

*vu l'article 11 bis LALAT et l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes*

*du 13 avril 1984,*

*et sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix)*

*D'adopter le plan directeur communal de la commune de Collex-Bossy dans sa version de juillet 2009, et son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.*

*De charger le Maire de transmettre ledit plan directeur au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève afin qu'il en prenne acte.*

*D'inviter les autorités cantonales et communales au respect des lignes directrices stipulées dans ce document.*

**Adoptée à l'unanimité.**

**Mme le Maire** tient à remercier le CM pour tout le travail accompli.

Elle précise que suite au délai d'opposition de 30 jours, elle écrira à chaque propriétaire qui a fait des demandes ; les communes voisines auront également connaissance de ce plan directeur.

## **6) Communications de la mairie**

### **6.1 Bibliobus**

**Mme Valentini** donne les résultats du sondage : 39 réponses favorables dont 22 adultes et 17 enfants. En date du 24 juin, elle a reçu un courrier de l'ACG informant que le futur fond intercommunal prendrait en charge une partie des coûts et octroiera une subvention aux communes les moins favorisées ; nous passerons donc de Fr. 8'400.- à Fr. 5'000.- par année.

Elle répond à **M. Baumgartner** que ce bibliobus passerait une fois par mois dans notre commune ; vraisemblablement le mardi matin de la première semaine du mois. Elle ne peut donner une réponse à **M. Roder** concernant les chiffres de fréquentation. Il est vrai, constate **Mme Manrique**, que si on calcule le coût par heure, cela revient cher. Mais il faut aussi voir que c'est un lieu de rencontre pour nos villageois et il n'y en a pas beaucoup d'autres. Elle est étonnée par le nombre de réponses reçues et en conclut qu'il y a une véritable demande ; à son avis il vaut la peine d'essayer ce service.

A une question de **M. Flammia**, **Mme Valentini** répond que c'est un engagement renouvelable d'année en année ; peut-être que par la suite nous aurons un meilleur horaire.

**Mme le Maire** intervient en disant que cela serait vraiment dommage de ne pas le tenter sur le plan social. C'est vrai que pour les enfants, il y a une belle bibliothèque à l'école ; mais dans un bibliobus il y a quand même un grand choix ; pour nos aînés c'est aussi un lieu de rencontre non-négligeable.

**M. Kranck** rappelle que le CM n'était pas opposé à cette venue mais attendait le retour du sondage ; concernant le lien social, il tient à rappeler tous les concerts qui ont lieu à La Chapelle

**Mme Ming Martinoli** précise que ce projet de bibliobus a déjà fait l'objet de discussions en commission sociale lors des dernières législatures.

A une question de **M. Basler**, **Mme Valentini** pense que ce service est gratuit et destiné aux habitants de notre commune.

On répond à **M. Hager** qu'il est certainement possible de passer commande de livres.

**A 12 voix pour et 1 abstention**, il est demandé l'arrivée du bibliobus à Collex-Bossy.

**Mme Valentini** va donc recontacter le service concerné afin de voir si la place est encore disponible.

### **6.2 Abonnements TPG**

**Mme Valentini** informe que cette action a été reconduite et que 23 nouveaux abonnements annuels ont été délivrés (contre 27 en 2008) ; rabais de Fr. 100.- par abonnement (Fr. 50.- commune et Fr. 50.- TPG).

#### 6.3 Crèche des 4 saisons

**Mme Valentini** précise que pour cette rentrée 2009-2010, on trouve un taux de places pour Collex-Bossy de 7,75% réparti entre tous les degrés.

#### 6.4 Commissions

**M. Favre** tient à rappeler qu'en cas d'absences d'un président, c'est au vice-président d'assumer son rôle.

#### 6.5 Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG)

**M. Favre** informe qu'il est possible au niveau des e-mails, d'avoir une adresse [nomconseiller@collex-bossy.ch](mailto:nomconseiller@collex-bossy.ch) et que cela fonctionne bien au niveau de cette messagerie ; cela permettrait d'envoyer plus de documents par ce biais. Il y aurait la possibilité de faire dévier cette adresse sur l'adresse privée des conseillers ; c'est Mme Isch qui se chargerait de préparer toutes ces boîtes. Avant de continuer les démarches, il est nécessaire de savoir si le CM est ouvert à cette proposition ?

**Mme Manrique** trouve intéressant de dévier ces mails afin d'éviter d'ouvrir une nouvelles boîte.

**Mme Ming Martinoli** pense que c'est bien et surtout pour tout le travail qui est fait par Mme Dutour à la Commission de La Chapelle.

Plusieurs personnes trouvent l'idée intéressante. **M. Baumgartner** par contre ne voit pas un grand intérêt mais il se rallie à la majorité.

C'est donc à **l'unanimité** que Mme Isch va entreprendre les démarches pour activer ce service.

**Mme le Maire** en profite pour parler du CMnet ; est-ce que la Mairie pourrait se renseigner dans ce sens ?

**M. Baumgartner** rappelle que dans ce cas, tout se ferait donc par internet et que chacun devra imprimer ces documents.

**Mme le Maire** rappelle que ce service ne se fera pas tout-de-suite mais on pourrait le préparer pour la prochaine législature. On pourrait envisager l'achat d'un portable pour chacun ; on peut aussi imaginer de dédommager les conseillers (papier, encre). Mais il faudrait quand même avoir l'avis du CM avant d'aller plus en avant.

**M. Roder** pense que cela en vaut la peine. Il trouve bien que nous avançons dans ce sens, étape par étape. Cela permettrait également de n'imprimer que ce qui nous intéresse.

**M. Baumgartner** est dubitatif ; si on pense à l'écologie, on doit aussi s'interroger sur le nombre d'ordinateurs qu'il faut acquérir !

Il semble que la majorité des membres du CM l'aient déjà ; on pourrait donc envisager plutôt un dédommagement.

**Mme Manrique** s'interroge : l'idée d'envoyer les documents du type des procès-verbaux par e-mail et lors des séances du CM, les autres textes diffusés sur l'écran, ce qui permettrait d'éviter l'achat des portables.

**M. Basler** est favorable à CM net, avec l'option que c'est à chacun d'imprimer ce dont il a besoin.

En réponse à **Mme Dutour**, **M. Favre** dit que ce service n'est pas pour tout-de-suite mais il faut le préparer pour la prochaine législature.

On passe au vote, à savoir donner mandat à la mairie de chercher les renseignements au sujet de CMnet : **12 voix pour et 1 abstention.**

Selon l'expérience de **Mme Ming Martinoli** dans le cadre du groupement GLRD,

cela se fait progressivement, en binôme.

#### 6.6 Divers travaux

**M. Favre** informe que la réfection d'une partie de la route de la Vieille-Bâtie a été exécutée.

En ce qui concerne la réparation des bordures sur la route de Vireloup, un peu de retard est à signaler.

Entretien du réseau secondaire eaux claires et usées : mandat a été donné au SIG. Les sondages ont commencé et on peut déjà dire que notre réseau est en bon état ; juste un peu de calcaire et une obstruction sur la route de Collex (hauteur ex Auberge des Bois) est à signaler pour le moment.

#### 6.7 Ecole

**Mme le Maire** informe que 157 élèves sont inscrits ; c'est à peu près l'effectif de 2003. Par contre, on constate une nette augmentation des enfants inscrits au restaurant scolaire à midi et ceux pour l'accueil du soir ; c'est un peu préoccupant lors de la mise à disposition des locaux ; la priorité est donnée sur la sécurité des locaux. Concernant le projet d'accueil continu, rien n'est arrêté à ce jour. Pour certaines communes, il est impossible de garantir cet accueil ; ne seraient acceptés que les enfants dont les deux parents travaillent toute la journée. Rien de définitif encore.

Par rapport à cet accueil justement, **Mme Dutour** demande si nos locaux seraient suffisants ? **Mme le Maire** dit qu'actuellement, ils disposent, sans une utilisation maximum, de la salle communale, de la salle Jura et de la salle Mont-Blanc. Si on arrive à un nombre d'enfants trop important, on pourrait envisager de déplacer les grands au stade par exemple ; mais pour l'instant il est trop tôt pour envisager ces différentes options.

Lors de la séance du 16 juin, il avait été question de l'extension de l'école. **Mme le Maire** avait expliqué que mandat avait été donné à une fiduciaire afin de nous établir un plan quadriennal. Cela étant assez complexe, elle propose de faire venir M. Soler afin qu'il nous l'explique. Après un petit tour de table, la date du lundi 14 septembre à 19h.00 est retenue.

### 7) Informations des commissions

#### 7.1 Groupement des législatifs de la rive-droite

**Mme Ming Martinoli** demande la possibilité d'avoir la salle du four à pain pour une séance le 19.11.09.

### 8) Propositions individuelles et questions

#### 8.1. Terrain Zbinden

Pour répondre à **M. Baumgartner**, **Mme le Maire** répond que notre demande de déclassement est passée au Conseil d'Etat. Le dossier va maintenant mis à l'enquête publique pour 30 jours. Toute personne a le droit de faire recours. Il faut signaler qu'il y a quelques mois, une personne de la famille avait déjà dit vouloir s'opposer.

**M. Kranck** en est surpris car il lui avait semblé que tout était en ordre. **Mme le Maire** répond que cette personne avait été déboutée mais elle peut encore revenir dans la procédure. A suivre.

#### 8.2 Stade Marc-Burdet

**Mme le Maire** informe qu'il y a encore quelques points à éclaircir avant de présenter

les comptes de construction. Elle a fait appel à un nouveau notaire pour les droits de superficie et les servitudes d'usage ; tout cela prend beaucoup de temps à mettre en place. Tant qu'on n'a pas cédé le bâtiment en droit de superficie aux autres communes, il n'est pas possible de toucher les subventions.

Puisqu'il est question du stade, **M. Pesenti** regrette que lors du tous-ménages établi par le FC Collex-Bossy pour le derby Collex-Bossy/Versoix, il n'était pas mentionné que la buvette était ouverte. Pourtant **Mme le Maire** en avait parlé avec le président. Elle rappelle que la buvette est pour une année, sous totale gestion du comité du FC et ensuite cela sera rediscuté. C'est M. Schneebeli, conseiller administratif de Pregny-Chambésy qui rencontre le trésorier du FC Collex-Bossy tous les mois et suit cette gestion.

Elle informe que du matériel pour la terrasse pour environ Fr. 3'000.- a été acquis par le club.

**M. Baumgartner** tient à constater le magnifique espace mis à disposition des joueurs de foot. Il regrette juste qu'une telle buvette soit entre les mains d'un incapable ! Il donne l'exemple d'un groupe composé d'une quinzaine de personnes de Collex-Bossy qui n'ont pas été accueillies correctement. Il demande si le gérant a la patente ; **Mme le Maire** répond par la positive.

**Mme le Maire** pense également que ce n'est pas de cette manière qu'on exploite une buvette efficacement. Mais laissons-lui un peu de temps pour prendre ses marques.

**M. Hager** propose que l'on commence déjà par mettre un panneau indiquant la buvette. **Mme le Maire** est d'accord avec cette idée mais c'est au club de venir avec cette idée et demander une éventuelle aide financière pour cet affichage.

**M. Baumgartner** demande aux membres du CM d'aller faire un tour à la buvette, d'y manger également ; il serait ainsi plus facile de faire les commentaires.

**Mme Dutour** se demande s'il faut vraiment attendre une année avant de faire le point avec ce gérant.

**M. Malherbe** rappelle que c'est le club qui est responsable du gérant. Mais il est vrai qu'au final c'est quand même la réputation de Collex-Bossy qui est en jeu ; laissons-leur un peu de temps pour faire leurs preuves.

**Mme Dutour** se dit quand même un peu surprise que la commune n'ait pas eu son mot à dire quant au choix du gérant.

A cela, **M. Baumgartner** répond que ce gérant a quand même dû affronter les mauvaises conditions de travail lors des travaux de construction (il a travaillé dans les containers) ; ce ne serait pas juste que maintenant que le bâtiment est prêt, qu'on lui demande de partir !

**M. Kranck** pense qu'il faut être prudent avant d'entreprendre quoi que ce soit ; un contrat n'est pas si facilement annulé.

Pour répondre à M. Kranck, **Mme le Maire** dit que rien n'a encore été signé à ce niveau là. Elle va en premier lieu, cadrer le gérant mais pense également qu'il serait correct de lui laisser sa chance.

Pour en revenir à la proposition de **M. Baumgartner**, **M. Malherbe** informe y avoir mangé deux fois et avait trouvé le repas tout-à-fait correct (Fr. 14.-) ; gardons en mémoire qu'il s'agit d'une buvette et non pas d'un restaurant comme la Vigne Blanche par exemple.

**M. Favre** rajoute que la buvette fonctionne en parallèle avec le foot ; en effet, lors des matches c'est le gérant qui se charge d'apporter les thermos de thé ; cela ne fonctionne pas du tout comme la Vigne Blanche et cela reste bien une buvette.

**Mme le Maire** aimerait quand même rajouter qu'elle s'est rendue plusieurs fois à la buvette, souvent même le matin, et qu'à chaque fois elle a trouvé la cuisine bien rangée et propre.

### 8.3 Route du Bois-des-Iles

**M. Pesenti** demande pourquoi l'élagage des arbres n'a pas été évacué ; il est dangereux de circuler le long de cette route.

**M. Favre** répond que l'épareuse a subi un problème hydraulique mais que M. Noll effectuera le broyage de ces branchages le plus rapidement possible.

### 8.4 Elagage route de Collex (chez propriété Musil)

A une question de **M. Pesenti**, **Mme le Maire** explique que nos cantonniers ont dû effectuer cet élagage bien que du ressort du privé, afin d'éviter de mettre en danger les gens. Elle rappelle que l'Etat n'intervient sur le domaine privé qu'après avoir écrit aux propriétaires et cela prend beaucoup de temps. M. Musil recevra une facture de la commune pour ce travail.

### 8.5 Arrosage

**M. Pesenti** se dit un peu surpris d'avoir constaté que M. Noll a effectué, pendant tout l'été, l'arrosage des plantes avec un petit tracteur qu'il a récupéré lui-même et qui circule sans plaque alors que nous avons le matériel nécessaire au niveau communal; il va certainement falloir le dédommager pour ces interventions ?

**M. Favre** se renseignera auprès de M. Noll mais il y a certainement une raison pratique pour laquelle il a fait cela.

### 8.6 Projet d'agglo

**M. Hager** rappelle la séance du mardi 29 septembre où le CM est invité à participer à ces tables rondes. **Mme le Maire**, pour y avoir déjà participé, dit que ce principe de tables rondes est très intéressant et permet d'avoir des échanges constructifs qui feront ressortir des éléments permettant une synthèse qui peut être intégrée dans les études.

**M. Roder** pense qu'il est très important que les membres du CM de Collex-Bossy y assistent.

**Mme Dutour** doit s'excuser mais espère qu'un compte-rendu pourra être fait.

**Mme le Maire** répond qu'il est exécuté par les organisateurs mais qu'il vient toujours avec un peu de retard. Par contre, le président de la commission de l'aménagement et des transports pourrait en reporter au CM.

### 8.7 Taxomex

A une question de **M. Baumgartner**, **M. Favre** répond qu'il y a eu quelques problèmes de jeunesse avec cet appareil ; tout va rentrer dans l'ordre et on va bientôt pouvoir faire des analyses ; il sera ensuite déplacé. Il demande au CM de réfléchir aux autres emplacements où il pourrait être utile de faire ces relevés.

### 8.8 Marche de l'espoir

On répond à **M. Basler** que la commune va à nouveau reconduire son action de parrainage (Fr. 2.- p/km). On rajoutera un texte à ce sujet dans la prochaine édition du Carrefour.

### 8.9 Préparation du budget

**Mme le Maire** prie les commissions de remettre rapidement leurs budgets.

La séance est levée à 22h.35

Le secrétaire du Conseil municipal

Le vice-président du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 15 septembre 2009